



CONFÉRENCE DE PRESSE
SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

19 FÉVRIER 2020

*Les priorités de l'année 2020
pour l'agriculture francilienne*

Contact presse :
servicepresse@iledefrance.fr

Région
île de France

LES PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2020 POUR L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

1

Point d'étape sur la mise en œuvre du *Pacte agricole*

2

Favoriser le renouvellement des générations
d'agriculteurs : de la formation à l'installation

3

Soutenir les agriculteurs en conversion à l'agriculture
biologique, les aider à maintenir leur activité dans
ce mode de production et leur offrir de nouvelles
perspectives

4

Favoriser les produits locaux et bio dans les
restaurants scolaires des lycées franciliens

POINT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE AGRICOLE

1. LE PACTE AGRICOLE RÉGIONAL ET SES OBJECTIFS

Le **Pacte agricole** 2018-2030, adopté en mai 2018, doit permettre à l'agriculture francilienne de répondre aux nombreux défis que devront relever les exploitants de notre pays tout entier.

Sur la période 2018-2022, 150 M€ seront investis en faveur de l'agriculture par la Région, soit un triplement des crédits versés à l'agriculture en 2015, afin de les accompagner vers une transition que ces défis rendent aujourd'hui nécessaires.

L'Île-de-France est une grande région agricole et le Bassin parisien, le grenier à blé de l'Hexagone. Avec **12 000 emplois directs dans les exploitations**, l'activité du secteur de l'agrofourniture, des coopératives du négoce, du transport et de la logistique, le monde agricole et agroalimentaire représente un pan important de l'économie du territoire. Source de dynamisme économique, c'est aussi un élément structurant des équilibres territoriaux et un des piliers de la vitalité rurale. L'agriculture façonne les paysages, entretient les chemins et les haies et veille sur le vivant, car la nature est son plus grand capital.

Mais l'agriculture francilienne doit aujourd'hui se transformer pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Elle a pour cela de très nombreux atouts – parmi lesquels la proximité de 12 millions de consommateurs – mais également des contraintes à lever, liées à l'urbanisation de son territoire. Le *Pacte agricole* a vocation à les surmonter ou les transformer en force.

L'ambition du *Pacte agricole*
est de faire de la relation entre Franciliens et
agriculteurs un échange gagnant-gagnant.

LES 4 GRANDS OBJECTIFS QUE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE S'EST FIXÉS DANS LE CADRE DU PACTE AGRICOLE :

- **Tripler en 5 ans les surfaces cultivées en agriculture biologique** (pour atteindre 45 000 ha en 2022)
- **Installer 200 nouveaux agriculteurs par an**
- **Augmenter la part des exploitations diversifiées** de 10% à 25% d'ici la fin de la mandature
- **Accroître le nombre d'exploitations élevant des animaux** de 10% à 15%

2. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2019

L'agriculture que nous voulons en 2030 est une agriculture aimée des Franciliens parce qu'elle anime les territoires ruraux, leur fournit des produits de qualité et réduit son empreinte environnementale. Le *Pacte agricole* de la Région Île-de-France montre plus que jamais sa pertinence.

L'année 2019 a été l'occasion de multiplier les actions pour atteindre des objectifs ambitieux :

Accélérer la diversification des exploitations

- **Le Plan bâtiment mobilise les moyens qui permettent d'accélérer la diversification** (25% d'exploitations diversifiées en 2030) et d'accroître l'autonomie des exploitations agricoles ;
- Dans les **filières d'élevage**, 38 projets de constructions-rénovations de bâtiments et d'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages et des conditions de travail ont été réalisés grâce à **2,6 M€ d'aides régionales** ;
- Dans les **filières végétales**, 99 projets de constructions-rénovations et aménagements de bâtiments de stockage des céréales, légumes de plein champ, maraîchage essentiellement (conditionnements, stockage, chambres froides), 21 serres et tunnels maraîchers ont été soutenus. Des installations d'équipements de prévention du vandalisme et d'amélioration des conditions de travail ont également été réalisées. **Montant total des aides régionales : 3,7 M€.**

En 2019, **l'aide à la diversification a concerné 140 projets** pour un montant de **2,5 M€ d'aides régionales** dont :

- **50** installations de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments agricoles ;
- **55** ateliers de transformation des produits et de créations d'espaces de vente à la ferme ;
- **35** acquisitions d'agroéquipements.

L'innovation doit enfin apporter les solutions permettant de développer une agriculture compétitive, multi-performante, créative et connectée au monde. Le déploiement de nouvelles technologies, l'expérimentation, la diffusion de solutions innovantes et digitales que la Région soutient, contribuent au développement de la performance environnementale des exploitations agricoles.

Soutenir la structuration des filières agricoles franciliennes

En créant la marque **Produit en Île-de-France**, déclinée à l'export en **Made in Paris Region**, la Région entend valoriser ses productions agricoles et agro-alimentaires avec une identité francilienne clairement revendiquée. Dans cette perspective, **plusieurs marques ont été créées en 2018 et 2019.**



• **L'Agneau des bergers d'Île-de-France**

Produite localement, grâce à un modèle social et environnemental vertueux, la viande d'agneau francilien possède depuis 2018 un label.

Avec l'aide de la Région, c'est un travail de plusieurs années qui s'est concrétisé. Dix-huit éleveurs franciliens ont réalisé un cahier des charges rigoureux, avec notamment une haute exigence des méthodes d'élevage, pour lancer cette nouvelle marque : l'Agneau des bergers d'Île-de-France. La race Île-de-France, prestigieux produit du terroir francilien, se caractérise par une viande moins forte et plus tendre que l'agneau traditionnel, grâce à une alimentation de céréales de la ferme et de pulpe de betterave.



• **Nos Bovins d'Île-de-France**

Les éleveurs bovins viande d'Île-de-France ont lancé leur marque régionale de qualité, **Nos Bovins d'Île-de-France**, à l'occasion du Festival de la Terre dans le Val-d'Oise, en septembre 2018.

En 2016, la volonté de redynamiser la filière bovine francilienne a fédéré une trentaine d'éleveurs bovins d'Île-de-France autour d'un objectif : offrir aux consommateurs franciliens une viande locale de qualité qui réponde à leurs attentes. Tout en garantissant une juste rémunération, le maintien des éleveurs bovins et le soutien à l'installation des jeunes sont les principaux enjeux. Il s'agit pour cela de favoriser l'émergence de liens privilégiés avec les différents acteurs régionaux de la restauration : bouchers, restauration hors domicile, rayons traditionnels et locaux de grandes surfaces, magasins de proximité, etc. Le dépôt de leur marque collective, **Nos Bovins d'Île-de-France**, dont le cahier des charges est garant de l'identité locale et de pratiques d'élevage respectueuses des attentes sociétales et environnementales, permet de répondre à cet objectif. Les éleveurs sont accompagnés dans cette démarche par **Île-de-France Terre de saveurs**, organisme associé à la Région Île-de-France, qui œuvre pour la valorisation de l'agriculture francilienne et soutient la pérennisation des entreprises alimentaires sur le territoire.

DES ÉLEVEURS ENGAGÉS DANS UNE CHARTE DE QUALITÉ, GAGE DE QUALITÉ POUR LES CONSOMMATEURS

Avec un cheptel de 28 700 bêtes, de races diversifiées, les éleveurs bovins d'Île-de-France ont su développer un système de production respectueux de leur territoire et proposant une viande de qualité. Par la Charte de qualité permettant l'adhésion à leur association d'éleveurs, ils s'engagent à fournir un travail rigoureux en termes de gestion sanitaire, de traçabilité, d'approvisionnement sain et local de l'alimentation des animaux, et à ne valoriser que des animaux nés et élevés en Île-de-France. Ils souhaitent, par cette marque, générer une vraie valeur ajoutée grâce à la qualité de leurs produits, l'assurance d'une proximité producteur-consommateur et une traçabilité claire de l'étable à l'assiette.



• Les Aviculteurs d'Île-de-France

Les éleveurs de volailles franciliens ont officialisé la création de leur association dont l'objectif principal est de relancer une dynamique de filière et favoriser les actions collectives entre éleveurs avicoles indépendants. La Région Île-de-France, aux côtés de la profession, a soutenu ce lancement lors du Festival de la Terre en septembre 2019, en Seine-et-Marne.

L'élevage avicole francilien rassemble aujourd'hui **120 producteurs indépendants**, principalement situés en Essonne, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. La grande majorité des éleveurs d'Île-de-France a fait le choix de se tourner vers des filières courtes de commercialisation. Ils présentent, entre eux et au sein même des élevages, **une grande diversité de production quant aux espèces présentes dans les fermes** (poulets, dindes, canards, pintades, poules pondeuses, etc.) et dans les formes de produits commercialisés (volailles entières, découpées, transformées, volailles bio, œufs « plein air », etc.).

Dans le secteur de la volaille fermière, on compte de nombreuses exploitations de grandes cultures diversifiées. Les densités y sont faibles, la croissance des volailles lente et les éleveurs fabriquent au moins une partie de l'alimentation sur place grâce aux céréales produites sur leur exploitation.

• La baguette des Franciliens

La région abrite une remarquable chaîne d'activités de première et deuxième transformation qui produit une farine très réputée à partir des épis de blé d'Île-de-France. Ainsi, les **22 moulins franciliens** réalisent 15% du tonnage national de farine. La farine francilienne, d'excellente qualité, est particulièrement appréciée par les **3 670 boulangeries** de la région. Chaque année, elles enfournent **1 milliard de baguettes**.

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANCILIENNE

- **43 000 personnes** employées au total ;
- **6 000** travaillent à la culture de céréales ;
- **25%** de la production transformée sur le territoire ;
- **50%** de la production est exportée.

La structuration de la filière blé-farine-pain a permis de lancer en 2019 **La baguette des Franciliens** produite avec du blé des agriculteurs franciliens, transformée par des meuniers franciliens et fabriquée par des boulangers franciliens.

LES CONTRATS DE FILIÈRES

Depuis septembre 2019, dans le cadre des « contrats de filières », la Région Île-de-France accompagne la structuration de deux filières :

- **Le Contrat de filière Industrie Agro-alimentaire animé par l'ARIA** (Association régionale des industries agro-alimentaires), qui regroupe l'IFRIA (Institut de formation régional des industries agro-alimentaires) et Île-de-France Terre de saveurs. D'autres structures sont régulièrement associées telles qu'AgroParisTech, la Chambre d'agriculture, les Chambres de commerce, etc. L'accent est mis sur le lien avec l'amont agricole, la mise en réseau des acteurs.
- **Le Contrat de filière horticulture-pépinière animé par la Chambre d'agriculture de région d'Île-de-France et Île-de-France Terre de saveurs.** Dans ce cadre, des expérimentations de nouvelles gammes sont lancées, ainsi qu'un travail de communication sur le « Végétal Local » et de nombreuses actions de sensibilisation autour de la Charte pour la promotion de la filière horticole ornementale et des aménagements paysagers.

À VENIR

- **Un nouveau Contrat de filière** autour des **champignons** est en projet.
En effet, il reste moins d'une dizaine de producteurs de champignons en Île-de-France et beaucoup seront à la retraite d'ici 10 ans. **Les enjeux sont d'anticiper le renouvellement de génération, de faire redécouvrir ce produit-phare de l'Île-de-France et de pérenniser des lieux de production.**
- **La filière « Venaison francilienne » travaille actuellement sur sa marque,** avec Île-de-France Terre de saveurs.
- **Structuration de la filière brassicole.**
Face au développement des brasseries et micro-brasseries en Île-de-France, la filière, encouragée par la Région, pourra entamer sa propre déclinaison de « LA » marque Île-de-France.
- **Démarche d'obtention de l'IGP (indication géographique protégée) pour le vin produit en Île-de-France.**
Déposée auprès de la Commission européenne, cette procédure ouvre de formidables perspectives pour une région dont beaucoup ont oublié qu'elle a été historiquement le premier vignoble français. La labellisation en cours des vignes d'Île-de-France sous ce label IGP pourrait aussi être soutenue par la Région.

3. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

L'aide aux investissements environnementaux suscite un fort engouement auprès des agriculteurs qui s'équipent d'agroéquipements (principalement des machines agricoles de lutte contre les adventices, mais aussi des matériels visant à réduire les apports en fertilisants, de localisation et d'enfouissement de l'engrais...).

225 projets ont été soutenus par la Région pour plus de 2 M€.

Depuis 2017, à travers les mesures agroenvironnementales de la PAC, **la Région Île-de-France a soutenu 229 agriculteurs qui ont mis en œuvre les pratiques agricoles correspondantes favorables à la biodiversité sur 2 300 hectares pour un montant de plus de 2,6 M€.**

La méthanisation a pris un essor considérable avec une multiplication par 4 du nombre de méthaniseurs agricoles mis en service depuis 2 ans. Avec 10 millions d'euros, le budget 2020 est doublé par rapport à 2019 pour accompagner ce développement.

Enfin, l'agriculture participe également de façon accélérée au développement de l'énergie solaire avec une **aide régionale pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments agricoles.**

4. LUTTER CONTRE LE GRIGNOTAGE DES TERRES AGRICOLES : FRICHES ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

En Île-de-France, 80% des surfaces sont consacrées à l'agriculture, aux espaces naturels et à la forêt. Ces espaces sont particulièrement convoités, et même si la consommation des terres agricoles est passée de 1 800 ha dans les années 2000 à 500 ha en 2019, l'étalement urbain reste une menace pour ces espaces productifs et précieux pour l'équilibre et l'alimentation de l'Île-de-France.

Le Pacte agricole a fixé comme objectif qu'aucune consommation de terres agricoles ne puisse, à l'avenir, être acceptée sans une compensation supérieure ou égale.

- **Un Fonds de portage foncier dénommé « Île-de-France Terre d'installation » est créé pour faciliter l'installation des jeunes** qui ne peuvent faire face tout de suite à l'achat de leurs terres ou pour stocker des parcelles pendant 2 ans, si aucun projet d'installation n'est prêt à démarrer.
- Cette question de la limitation de la consommation foncière des terres agricoles, la Région s'en préoccupe à une échelle plus large encore pour atteindre l'objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN)**.

Mais il s'agit d'aller plus loin sans attendre d'être au stade de la compensation et d'éviter d'urbaniser sur des terres agricoles. Dans ce contexte d'objectif ZAN (zéro artificialisation nette), la Région a lancé un **Plan friches** qui vise à reconstruire la ville sur elle-même et à utiliser ce gisement formidable constitué par ces espaces de friches stérilisés, afin d'éviter de gaspiller de riches terres agricoles en les livrant à l'urbanisation.

Ce plan vise à reconstruire sur les friches pour éviter de bâtir ailleurs sur des terres agricoles, mais également, à travers un appel à manifestation d'intérêt, à rendre possible, en accompagnant les collectivités, la « re-création » d'espaces naturels et agricoles sur des zones anciennement urbanisées et à l'abandon.

Toutes ces mesures contribuent à préserver le cadre de vie des Franciliens et le capital agricole et naturel de la région Île-de-France, sans entraver son développement tout en protégeant le secteur agricole, si important pour la région.

5. FAVORISER LE « MANGEONS FRANCILIEN »

Conformément aux engagements pris lors des **premières Assises de l'alimentation francilienne**, en février 2019, durant le Salon international de l'agriculture, la préparation du **Plan régional de l'alimentation francilienne** a été conduite activement, notamment à travers 3 groupes de travail qui ont réuni l'ensemble des professionnels franciliens de l'alimentation (agriculteurs, grossistes, artisans, logisticiens, etc.) autour de 5 objectifs :

- **Proposer** un diagnostic clair de l'offre alimentaire francilienne avec des cartographies ;
- **Participer** à la structuration des filières et à la création de valeur dans les exploitations franciliennes ;
- **Rapprocher** l'offre et la demande franciliennes ;
- **Intégrer** tous les acteurs de l'alimentation au niveau francilien ;
- **Parler** aux consommateurs.

Le Plan régional de l'alimentation francilienne sera présenté et soumis au débat lors d'une séance plénière du Conseil régional avant l'été 2020.

Au titre du soutien à l'agriculture urbaine et péri-urbaine professionnelle, la Région a retenu **14 projets pour une surface totale de 4 640 m²** de production hors-sol et 24 ha en pleine terre. Ce dispositif vise à offrir des pôles de production et de distribution alimentaires locaux, à développer des formes agricoles mixtes et à intégrer l'agriculture aux projets urbains.

6. FAVORISER DES RELATIONS DE BON VOISINAGE ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES FRANCILIENS

La Région a lancé en 2019 un appel à projets collectifs, « **Parler d'agriculture aux Franciliens** », en poursuivant un triple objectif :

- Affirmer l'identité agricole de la Région Île-de-France ;
- Mettre en place une communication anti-agribashing ;
- Créer des vocations agricoles auprès du grand public.

Agriculteurs d'Île-de-France et Les Champs des Possibles ont été désignés lauréats de cet appel à projets collectifs en octobre 2019.

NOUVELLE MESURE :

Pour encourager les agriculteurs à aller individuellement à la rencontre de la population qui les entoure, à parler de leur métier et des pratiques agricoles, la Région va créer un dispositif qui sera doté d'une enveloppe pluriannuelle de 2 M€. Ce dispositif tiendra compte des caractéristiques du voisinage des exploitants agricoles avec l'engagement d'ouvrir son exploitation, d'aller à la rencontre des scolaires, de participer à des réunions publiques, etc. En résumé, il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans cette nouvelle facette de leur métier et des attentes des consommateurs qui les entourent.

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS D'AGRICULTEURS : DE LA FORMATION À L'INSTALLATION

Assurer le renouvellement des générations agricoles a été élevé au rang de cause régionale, sachant que plus de 20% des agriculteurs franciliens ont plus de 60 ans.

1. 1 000 ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN ÎLE-DE-FRANCE SUIVENT LEUR SCOLARITÉ DANS 4 LYCÉES QUE LA RÉGION GÈRE

Sur les **8 000 élèves** scolarisés dans l'ensemble des formations agricoles en Île-de-France, plus de **1 000** le sont dans les **4 lycées gérés par la Région**.

La Région a en charge 3 lycées agricoles et 1 lycée accueillant des formations à vocation agricole :

- Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole à Saint-Germain-en-Laye (78) : 431 élèves ;
 - Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de Bougainville à Brie-Comte-Robert (77) : 406 élèves ;
 - Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de la Bretonnière à Chailly-en-Brie (77) : 253 élèves ;
 - Lycée polyvalent des métiers de l'horticulture et du paysage Jeanne-Barret à Montreuil (93) : 283 élèves.
- Les 3 lycées agricoles, qui disposent chacun d'un internat, ont fait l'objet d'opérations de rénovation lourdes, comme celle des serres ultra-modernes du lycée de Saint-Germain-en-Laye, inaugurées en 2017 (**7 M€**).
 - Le lycée polyvalent de Montreuil est inscrit au plan pluriannuel d'investissement (PPI) du *Plan d'urgence pour les lycées franciliens 2017-2027* pour une rénovation globale.
 - La Région travaille également à la création d'un **Campus agricole-agroalimentaire** à Coulommiers (77), dans le cadre de la rénovation globale du lycée, inscrite au PPI 2017-2027 pour un montant estimé à **80 M€**. Des études de faisabilité sont actuellement en cours.

2. LA RÉGION A FINANCÉ PLUS DE 4 000 ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DEPUIS 2016

L'effort de formation dans le secteur agricole, entendu au sens large (métiers de l'agriculture, horticulture, responsable d'entreprise agricole, métiers forestiers, etc.) est significatif :

- Depuis 2016, la Région a financé près de **4 200 formations** (soit plus de 1 000 par an) dans ce secteur, dont plus de 2 000 en apprentissage ;
- **La Région propose plus de 35 formations différentes à ces métiers.**

L'offre de formation est particulièrement importante dans les départements de la grande couronne : Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne. Ces volumes sont significatifs compte tenu de la population active de ce secteur (6 000 agriculteurs exploitants en Île-de-France).

La Région est également en charge de plusieurs CFA à Saint-Germain-en-Laye (78) et à Tremblay (93) dans le secteur horticole.

Ces actions de formation et d'apprentissage complètent l'effort régional vers les lycées professionnels dispensant des formations dans le secteur agricole, conjointement avec le ministère de l'Agriculture. Au-delà de la formation, **l'action régionale dans le secteur agricole se concrétise également dans l'appui au secteur de l'économie sociale et solidaire** dans lequel la Région soutient des associations et des entreprises de production et de distribution de produits agricoles en Île-de-France.

3. ORIENTER LES JEUNES VERS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Pour renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et soutenir la structuration des filières d'avenir, la Région agit sur plusieurs leviers.

Un appel à projets, qui sera lancé début 2020, va expérimenter de nouvelles voies d'accès aux métiers agricoles dans le cadre du *Plan régional d'investissement dans les compétences* (PRIC). Des contacts ont d'ores et déjà été établis pour un projet de type « École 42 » dans le secteur agricole. La Région Île-de-France souhaite également soutenir des voies de formation valorisant les principes d'une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, prenant en compte le bien-être animal.

Désormais compétente en matière d'orientation dans l'enseignement secondaire (collèges, lycées) et l'enseignement supérieur, **la Région entend mieux valoriser les métiers de l'agriculture auprès des élèves et des jeunes.** Et en particulier vers ceux qui n'ont pas encore trouvé leur voie et/ou leur vocation. Les professionnels du secteur seront donc associés aux actions d'orientation dans les établissements afin de présenter toute la richesse de ce secteur trop peu connu. Les élèves visiteront des exploitations et des entreprises agricoles pour découvrir la diversité de ces métiers. En complément, la Région ouvrira les portes de ses établissements aux professionnels, afin qu'ils évoquent leurs métiers au sein même des lycées.

La reconversion professionnelle vers les métiers du secteur agricole va être facilitée. De nombreux actifs en recherche d'emploi souhaitent donner davantage de sens à leur activité professionnelle, en se rapprochant de la nature et du monde animal. L'offre de formation régionale sera davantage ouverte aux demandeurs d'emploi qui souhaitent changer de filière professionnelle, y compris celle de l'apprentissage.

Poursuite de l'investissement dans l'appareil de formation. Même si la Région ne dispose plus de la compétence d'apprentissage, elle entend maintenir son soutien à cette voie d'accès à l'emploi, notamment dans le secteur agricole. Ainsi, elle pourra soutenir en investissement et en fonctionnement les CFA de l'agriculture.

4. FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET AIDER LES JEUNES AGRICULTEURS À S'INSTALLER

La Région Île-de-France a tenu son pari puisque 228 installations (aidées et non aidées) ont été recensées en 2018. (N.B. : les données pour l'année 2019 ne sont pas encore connues)

Pour atteindre cet **objectif ambitieux de 200 jeunes agriculteurs par an**, le dispositif régional désormais en vigueur se décline au travers de **5 mesures, dont 4 inédites**, pour accompagner le porteur de projet lors des différents stades de son projet d'installation, puis au cours des premières années de son exploitation, **ce qui n'existait pas jusqu'ici :**

- **Soutien aux activités des points accueil installation (PAI)** dans leur mission d'accueil et de coordination de l'accompagnement de proximité des porteurs de projet qui souhaitent s'installer en tant qu'agriculteurs et soutien au Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP) ;
- **Conseil à l'installation** avec la prise en charge des études de faisabilité et/ou de marché ;
- **Préparation à l'installation** grâce à l'aide à la professionnalisation des candidats par l'indemnisation des stages de parrainage ;
- **Aide au suivi du nouvel exploitant** par la prise en charge du financement de conseils technico-économique, juridique, fiscal et organisationnel dans les 4 années suivant l'installation ;
- **Incitation à la transmission** via la prise en charge du diagnostic d'exploitation à céder, et du conseil d'accompagnement en amont à la transmission.

Des mesures ont également été prises pour mener des **actions d'animation et de communication** en faveur de l'installation et de la transmission. Par exemple, la **Région a financé la création d'un site Internet par les Jeunes agriculteurs d'Île-de-France, www.deveniragriculteuridf.fr**

**L'installation est une priorité absolue du
Pacte agricole avec un objectif de
200 nouveaux jeunes agriculteurs chaque
année sur le territoire.**

SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LES AIDER À MAINTENIR LEUR ACTIVITÉ DANS CE MODE DE PRODUCTION ET LEUR OFFRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

1. MESURES DE SOUTIEN EN 2020 ET 2021 POUR LES AGRICULTEURS FRANCILIENS EN CONVERSION ET EN MAINTIEN

Le développement de l'agriculture biologique risquait de souffrir du désengagement de l'État après l'arrêt du financement de l'aide au maintien de l'agriculture biologique et de celui de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le soutien à l'agriculture biologique.

Face au désengagement financier de l'État, **la Région assurera le maintien en 2020, et le cas échéant en 2021 si elle en est encore l'autorité de gestion, de toutes les aides versées aux agriculteurs bio franciliens au même montant qu'en 2019.** La Région Île-de-France prend, une fois de plus, ses responsabilités pour que l'aide perçue par les agriculteurs, en maintien comme en conversion, soit constante malgré la diminution des aides de l'État.

2 M€ d'aides au maintien et à la conversion à l'agriculture biologique ont été versées par la Région pour les campagnes 2018 et à nouveau en 2019.

En 3 ans, les surfaces cultivées en bio ont doublé sur le territoire francilien pour atteindre près de 30 000 ha certifiés ou en cours de certification. Ainsi, la Région Île-de-France est en passe d'atteindre son objectif de triplement des surfaces en agriculture biologique à l'horizon 2020, fixé dans le *Pacte agricole régional*.

De lanterne rouge en 2015, l'Île-de-France est passée au rang de première région de France pour le nombre de conversions pour l'année 2018, et de nouveau en 2019.

2. OFFRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA FILIÈRE BIO RÉGIONALE

La Région Île-de-France va organiser, le 11 juin 2020, des **Assises régionales de l'agriculture biologique afin de construire une vraie filière régionale du bio**, performante et compétitive, qui permette d'augmenter la production, d'optimiser la logistique et de prendre sa place sur un marché de 12 millions de consommateurs franciliens avides de local et de bio.

Adapté à la situation nouvelle de la capacité de la filière à capter des débouchés, un nouveau Plan régional bio sera présenté et soumis au vote du Conseil régional avant la fin de l'année 2020.

3. CHIFFRES-CLÉS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB) EN ÎLE-DE-FRANCE ENTRE 2015 ET 2019 :

- **485 exploitations AB en 2019** (contre 221 en 2015) ;
- **29 500 ha en AB ou en conversion en 2019** (contre 11 074 ha en 2015) ;
- **5,2% de la surface agricole utile en AB en 2019** (contre 1,8 % en 2015).

LE BUDGET RÉGIONAL DÉDIÉ À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le budget (fonctionnement) dédié à l'agriculture biologique est passé de 1,15 M€ en 2016, à 1,55 M€ en 2017, pour atteindre **2,15 M€ depuis 2018. Il a quasiment doublé en 2 ans.**

Depuis 2018, le budget de la Région pour l'agriculture biologique permet non seulement de prendre en charge les aides à la conversion et au maintien, mais aussi de :

- Soutenir les réseaux les plus structurés qui accompagnent la dynamique de l'AB dans le cadre de la convention avec la **Chambre d'agriculture** et de la convention avec le **Groupement des agriculteurs bio Île-de-France** ;
- Accompagner d'autres partenaires comme les **Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), le Champ des possibles et Terres de Liens** ;
- Aider à la certification des agriculteurs - 250 exploitants ont bénéficié de cette aide en 2019.

Par ailleurs, les agriculteurs bio peuvent réaliser des **investissements** au même titre que les producteurs conventionnels, **en mobilisant les aides de la Région**. Dans ce cadre, ils bénéficient de **majorations des taux d'aide** de 10% à 20% selon les volets et les taux de base.

Enfin, la **dotation jeune agriculteur (DJA)**, une aide à la trésorerie prévue dans le Programme de développement rural (PDR) pour les jeunes (- de 40 ans) qui s'installent en agriculture, est également **plus importante pour des projets d'installation en agriculture biologique (supplément de 2 400 à 6 000 euros)**.

FAVORISER LES PRODUITS LOCAUX ET BIO DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DES LYCÉES FRANCILIENS

1. GÉNÉRALISER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX ET BIO POUR LES LYCÉENS

Notre objectif :
**d'ici 2024, 100% des lycées franciliens
seront approvisionnés avec des produits locaux,
dont 50% de produits bio.**

En 2018, la Région a accompagné **100 lycées** dans l'introduction des produits biologiques, locaux et de qualité.

Depuis septembre 2019, la Région a généralisé l'introduction du bio à l'ensemble des **463 lycées publics** et finance un supplément de **21 centimes pour chaque repas**, afin d'inciter les établissements à **utiliser en priorité des produits biologiques régionaux** (selon les disponibilités du marché, dans le respect des marchés publics et des engagements contractuels avec les fournisseurs), et de mettre en place une démarche éducative de sensibilisation à ces enjeux.

2. DONNER LES MOYENS À TOUS LES LYCÉES DE POUVOIR ACCÉDER À 6 GAMMES DE 14 PRODUITS LOCAUX

Aujourd'hui, la Région souhaite aller encore plus loin. **Dès la rentrée de septembre 2020, elle va donner les moyens à tous les lycées franciliens d'accéder à 14 produits locaux et de qualité, dont certains seront bio, qu'ils pourront servir dans leurs restaurants scolaires.**

La centrale d'achat des lycées mise en place par la Région a vocation à développer le recours aux produits locaux par le regroupement et la massification des commandes.

Le développement des débouchés pour les produits locaux représente une **réelle opportunité pour les producteurs franciliens** qui sont en pleine capacité de répondre aux besoins des cantines des lycées près de leurs exploitations, que ce soit en production conventionnelle ou certifiée biologique.

À partir de
septembre 2020,
produits accessibles
aux restaurants
scolaires des lycées
franciliens

Liste des 14 produits prioritaires répartis dans 6 gammes ou catégories de produits

1. **Boulangerie** : pains des Franciliens ;
2. **Légumes** : carottes, salades, lentilles, pommes de terre ;
3. **Fruits** : pommes et poires ;
4. **Viandes et œufs** : volaille, bœuf, œufs en coquille ;
5. **Laitages** : bries, coulommiers, yaourts ;
6. **Produit exotique** : banane antillaise.

DU BIO ET DU LOCAL DANS LES ASSIETTES DES RESTAURANTS SCOLAIRES DES LYCÉES FRANCILIENS

Dans le but de développer efficacement les achats de produits locaux, une liste de 14 produits prioritaires répartis dans 6 gammes ou catégories de produits a été définie :



LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE :

- **Boulangerie** : le pain ou baguette des Franciliens est un produit emblématique présenté pour la première fois lors du Salon international de l'agriculture 2019 résultant d'une démarche particulière qui fédère la filière blé-farine-pain régionale. Si la baguette des Franciliens est connue par environ 50% des lycées, la marge de progression est importante. Ce produit devrait être accessible à l'ensemble des cantines des lycées à la rentrée 2020.

- **Légumes** (carottes, salades, lentilles, pommes de terre) : ces denrées sont toutes produites en Île-de-France. Mais les produits franciliens sont peu utilisés alors que ces légumes figurent parmi les plus couramment consommés en cantine. Ils représentent globalement un budget d'approvisionnement de l'ordre de 2,6 M€.

- **Fruits** : pommes et poires sont des fruits appréciés par les lycéens qui les consomment sur une période qui s'étend de septembre à mars. La production francilienne de pomme et de poire est réputée pour son goût. Les lycées représenteraient près de 800 000€ de débouchés pour les producteurs locaux chaque année.

- **Viandes et œufs** : les protéines animales sont indispensables à la bonne croissance des jeunes et sont présentes couramment pour l'équilibre des menus proposés. Les éleveurs franciliens ont la possibilité de développer leur coopération avec les restaurants scolaires des lycées, qui consomment chaque année plus de 1 200 tonnes de viande. S'agissant des œufs préparés ou ovo-produits, leur production est réalisée à l'extérieur de l'Île-de-France. En revanche, les œufs en coquille sont consommés dans des volumes plus modestes et pourraient être livrés par des producteurs franciliens, en attendant de constituer une filière d'ovo-produits régionaux.

- **Les laitages** sont consommés à tous les repas : outre les yaourts produits en Île-de-France, le recours plus systématique aux produits franciliens permettra de valoriser les spécialités fromagères réputées comme les bries et coulommiers.

- **Produit exotique** : s'appuyant sur les coopérations interrégionales que la Région Île-de-France entend approfondir avec les régions ultramarines, la banane antillaise est un produit pour lequel un approvisionnement en circuit court est recherché.

Pour aller plus loin, la Région Île-de-France soutiendra également d'autres initiatives locales qui permettront de mieux diffuser les produits locaux dans les cantines, telles que la plateforme d'approvisionnement envisagée par le Département de Seine-et-Marne.



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**